

# Sauvegarder les droits fondamentaux



© HCR/Santiago Escobar-Jaramillo

*Aider les réfugiés débarqués en Libye.*

Les conflits, les violences et les persécutions ont continué de générer un niveau sans précédent de déplacements forcés, avec plus de 74,8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR touchées dans le monde entier – en particulier dans les régions et les pays limitrophes des conflits actuels où vivent la majorité des réfugiés.

Le changement d'ampleur et d'étendue des déplacements forcés a provoqué un regain d'attention de la part de la communauté internationale caractérisé par un soutien politique et de l'opinion publique variable. Des défis importants liés aux mouvements

complexes et irréguliers de réfugiés et de migrants subsistent, notamment l'identification adéquate des besoins de protection et la lutte contre la traite et le trafic. Ces dernières années, l'accent mis sur le contrôle des frontières et les discours hostiles à l'encontre des personnes en déplacement ont eu des conséquences directes et néfastes pour les réfugiés. La plupart des pays d'accueil ont continué de leur ouvrir leurs portes et ont manifesté un engagement et une générosité remarquables envers les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Dans certains cas, l'espace de protection s'est toutefois rétréci et des lacunes graves sont apparues dans les systèmes d'asile et d'accueil.

Le Pacte mondial sur les réfugiés offre un cadre pour des mécanismes équitables et prévisibles de partage de la charge et des responsabilités. Il traite également des causes profondes à l'origine des déplacements, ainsi que de la nécessité de rechercher des solutions le plus tôt possible pour éviter de créer des situations de déplacement prolongé. Pour cela, il est notamment nécessaire de renforcer l'État de droit, de promouvoir des systèmes de bonne gouvernance basés sur l'inclusion, de garantir l'accès à la justice,

de soutenir des réformes législatives et leur application équitable, de mettre en place des institutions efficaces et responsables et de réformer le domaine de la sécurité.

Aucune de ces mesures n'est facile. Elles nécessitent un leadership et une vision sur le long terme, des approches globales et collaboratives, avec l'implication de tous, afin de surmonter les défis et de saisir les opportunités liées à la mobilité humaine. Ce chapitre présente les défis auxquels le HCR a été confronté ainsi que les réalisations-clés pour assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence.

## ASSURER L'ACCÈS À LA PROTECTION



Rocio Casteneda, un membre du personnel du HCR, s'entretient avec des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants vénézuéliens à la cuisine communautaire de la Divine Providence à Cúcuta, en Colombie.

Tout au long de l'année 2018, le HCR s'est impliqué dans les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme afin de défendre un plus grand respect de toutes les personnes relevant de sa compétence, notamment dans le cadre des procédures de plaintes individuelles, des organes de surveillance des traités, de l'Examen périodique universel et des travaux des Rapporteurs spéciaux.

Les recommandations émanant de ces organes ont porté sur un grand nombre de questions relatives au déplacement forcé et à l'apatridie liées au cadre de protection des droits de l'homme, comme : les références à l'adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951) et aux Conventions de 1954 et 1961 relatives à l'apatridie, la détermination du statut de réfugié, les violences sexuelles et de genre, la détention des demandeurs d'asile, le respect du principe de non-refoulement et l'enregistrement universel des naissances.

Ces réalisations à l'échelle mondiale ont eu des conséquences directes à l'échelle nationale. Par exemple, le Canada a révisé sa politique de détention des enfants entrant de manière irrégulière sur le territoire ; le Chili a adhéré aux Conventions sur l'apatridie ; Chypre a modifié sa législation sur les réfugiés afin d'étendre les programmes d'aide destinés aux personnes handicapées aux réfugiés et l'Espagne a accordé le statut de réfugié aux victimes de la traite des êtres humains ayant besoin d'une protection internationale.

Avec l'aide du HCR et de ses partenaires, l'année 2018 a connu des avancées législatives en Afghanistan en vue de faciliter la réintégration durable des réfugiés rapatriés et des déplacés internes ; en France où les réfugiés et les bénéficiaires

de la protection subsidiaire se sont vu accorder des permis de séjour de 4 ans et en Irlande où les demandeurs d'asile peuvent désormais avoir accès au marché du travail neuf mois après avoir déposé leur demande d'asile.

Le HCR a publié des commentaires détaillés sur les propositions de refonte de plusieurs instruments de l'Union européenne (UE) en matière d'asile ; il a fait part de ses considérations juridiques concernant la responsabilité des États vis-à-vis des personnes sollicitant une protection internationale dans les zones de transit ou les zones internationales dans les aéroports ; il a étudié les pratiques de certains États en matière de droit des réfugiés et de mouvements transfrontaliers dans des situations de conflit et/ou de violence, ainsi que les effets néfastes des changements climatiques. Le HCR a également publié des directives juridiques faisant autorité et a joué un rôle important auprès des juridictions et de la communauté juridique. Il a aussi, lorsque nécessaire, fourni des conseils et des commentaires sur mesure portant sur certaines législations et politiques particulières.

En 2018, les interventions du HCR devant des juridictions ont concerné un large éventail de questions telles que la détention et l'accueil des demandeurs d'asile, l'efficacité des procédures d'asile, l'éligibilité à la protection internationale en raison de persécutions fondées sur l'appartenance à un certain groupe social, la discrétion ou la dissimulation des croyances religieuses ou de l'identité de genre pour éviter les persécutions, l'apatridie, la non-pénalisation des réfugiés pour entrée ou séjour irrégulier, ainsi que le principe du droit international fondamental du non-refoulement.

**140**

États membres disposent de lois ou de décrets nationaux relatifs à la protection des réfugiés.

### Instaurer et renforcer des procédures d'asile équitables et efficaces

Au cours de l'année 2018, alors que les systèmes d'asile partout dans le monde étaient confrontés à un nombre croissant d'arrivées, le HCR a aidé les États à mettre en œuvre ou à renforcer leurs procédures nationales d'asile pour qu'elles soient équitables, efficaces et adaptables. Il a notamment soutenu les États souhaitant mettre en place des systèmes nationaux d'asile en les aidant, par exemple, à rédiger leur législation, en les conseillant sur l'élaboration d'une structure institutionnelle chargée d'examiner l'asile ainsi qu'en matière de renforcement des capacités du personnel gouvernemental, tout en veillant à ce que ces transitions dans le domaine de la détermination du statut de réfugié (DSR) soient menées de manière durable.

Pour les États dont les systèmes nationaux d'asile existants nécessitaient un renforcement des capacités, le HCR les a aidés à évaluer leurs besoins et à gérer efficacement le traitement des dossiers en leur fournissant des conseils et un soutien pour la mise en place de méthodologies différenciées d'instruction des dossiers (notamment la DSR simplifiée et/ou accélérée) ainsi que des formations en droit des réfugiés.

Le HCR a également aidé certains systèmes nationaux d'asile à définir des garanties procédurales, à mettre en œuvre des mécanismes et des initiatives d'assurance qualité (en particulier en Europe de l'Est et en Amérique centrale et du Sud). Il a aussi fourni des conseils sur l'organisation structurelle, sur la gestion des dossiers et des données ainsi que sur la planification des procédures d'examen des dossiers.

Dans les États non parties à la Convention de 1951 sur les réfugiés et/ou ne disposant pas de procédure nationale d'asile équitable et efficace, le HCR a continué d'effectuer la DSR au titre de son mandat si cela présentait un réel avantage en termes de protection, tout en améliorant la qualité de ses propres procédures pour les 250 216 demandes enregistrées en 2018.

Afin d'aider les responsables de la DSR (notamment les agents de l'État et le personnel du HCR) à évaluer les besoins de protection internationale, le HCR a publié plusieurs recommandations axées sur certains pays et a collaboré avec divers partenaires pour leur mise en œuvre.

### DOMAINES D'INTERVENTION

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

## ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

### ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2018, LE HCR A :

#### Plaider pour l'adoption ou la révision des lois afin qu'elles soient conformes aux normes internationales

Fourni des conseils techniques à 53 États ou organes législatifs régionaux pour l'adoption d'une nouvelle législation ou la révision de la législation existante, ainsi que des recommandations intégrant les normes de protection internationale.

Est intervenu dans 22 cas, devant 12 juridictions, pour donner son interprétation des principes pertinents en matière de droit international des réfugiés et des droits de l'homme.

A commenté :

- 33 rapports pays soumis dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) et 117 rapports soumis aux organes de surveillance des traités.
- 7 rapports écrits pour briefer les Rapporteurs spéciaux en amont de leurs visites de pays.

Animé 10 séminaires en ligne pour soutenir l'engagement des opérations du HCR sur le terrain dans le cadre des mécanismes des droits de l'homme.

#### Élaborer, publier et diffuser des recommandations sur la protection internationale des réfugiés

Publié des recommandations juridiques concernant la responsabilité des États vis-à-vis des personnes sollicitant une protection internationale dans les zones de transit ou les zones internationales dans les aéroports.

## PROCÉDURES DE PROTECTION ÉQUITABLES ET DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

### AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DES PROCÉDURES DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ. EN 2018, LE HCR A :

#### Développer et superviser la mise en œuvre de politiques, recommandations, normes et procédures relatives à la détermination du statut de réfugié

Effectué un examen complet des normes procédurales de DSR relevant de son mandat afin qu'elles reflètent les dernières évolutions des politiques, recommandations et pratiques du HCR.

Mené un projet pilote sur le bien-être du personnel dans le cadre du traitement des dossiers individuels en identifiant les résultats importants.

Poursuivi son engagement auprès de la société civile (prestataires d'assistance juridique et ONG) pour promouvoir la collaboration et la compréhension des politiques et procédures du HCR.

Renforcé les capacités de son personnel et de ses partenaires afin de soutenir les systèmes nationaux d'asile, notamment à travers des missions techniques et l'élaboration de recommandations.

Collaboré avec les gouvernements et d'autres parties prenantes sur les normes et procédures d'éligibilité en matière de DSR, notamment dans les domaines de l'exclusion, de l'annulation, de l'extradition et des questions relatives au caractère civil et humanitaire de l'asile.

#### Renforcer les capacités du personnel du HCR chargé de la DSR et des opérations, notamment par des déploiements

Lancé le programme "Introduction à l'apprentissage de la DSR en ligne", à destination du personnel du HCR et des partenaires extérieurs, et a dispensé des formations spécifiques à la DSR.

Déployé le programme d'apprentissage aux entretiens pour 5 cohortes à l'échelle nationale (2) et régionale (3), au bénéfice de 113 employés du HCR, des partenaires et des gouvernements, impliqués dans les procédures d'entretien de DSR et de réinstallation.

Déployé 6 experts de DSR dans des opérations et 2 experts pour l'examen à distance afin d'améliorer la qualité et la cohérence dans 8 opérations de DSR relevant du mandat du HCR.

#### Fournir au personnel chargé de prendre des décisions sur les demandes d'asile un accès à des informations actualisées sur les pays d'origine et des recommandations axées sur certains pays

Publié des recommandations axées sur certains pays d'origine comme l'Afghanistan, le Guatemala, la Libye, le Nicaragua et la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que d'autres documents juridiques et lignes directrices.

Élaboré, avec des partenaires, 15 produits d'information sur les pays d'origine à utiliser dans le cadre des procédures d'asile.

Finalisé la première phase de la refonte de *Refworld*, la plateforme d'informations en ligne pour aider à la prise de décision en matière de DSR.

## Alternatives à la détention

Alors que de nombreux pays continuent de recourir systématiquement à la détention pour des motifs liés à l'immigration comme moyen de dissuasion, parfois sans discernement et pour de longues périodes dans des conditions souvent inappropriées, le HCR et ses partenaires ont poursuivi leur plaidoyer pour des alternatives à la détention. Des résultats notables ont été obtenus concernant la détention des

enfants et l'importance d'une prise en charge adaptée. Dans certains contextes, cela a conduit à la diminution du nombre d'enfants en détention ou à l'interdiction totale de la pratique. Dans d'autres contextes, la durée de la détention pour des motifs liés à l'immigration a été considérablement réduite, certains groupes spécifiques comme les enfants, les jeunes filles et les femmes, ou les familles bénéficiant même d'autres dispositifs.



### Yémen : arrivants en péril après avoir fui la Corne de l'Afrique

Lorsqu'ils arrivent dans ce pays déchiré par la guerre, les réfugiés et migrants sont régulièrement mis en détention et victimes d'abus ; le HCR réclame un accès sans entrave aux détenus.

« Cela fait un mois que j'ai débarqué au Yémen. J'ai été pris par des hommes armés qui m'ont gardé en captivité pendant plus d'un mois. Ils m'ont tellement battu que j'ai perdu toute notion de ce qui se passait »,

— Jon\*, Ethiopian refugee in Aden, Yemen.

\*Nom changé pour des raisons de protection.



© HCR/Rocco Nuri

En collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, le HCR a poursuivi trois objectifs principaux : mettre fin à la détention des enfants ; veiller à ce que des alternatives à la détention soient prévues par la loi et mises en œuvre dans la pratique et garantir que les conditions de détention, lorsque celle-ci ne peut pas être évitée, répondent aux normes internationales.

À l'échelle nationale, la mise en œuvre de la stratégie a eu un impact sur le renforcement de la surveillance des lieux de détention, notamment sur l'accès aux lieux où les réfugiés et les migrants étaient détenus. La surveillance a permis au HCR et aux partenaires d'influencer les conditions de détention et le traitement des détenus

grâce à un meilleur dialogue avec les autorités, en facilitant par exemple l'accès à l'asile. Cela a reposé non seulement sur un plaidoyer et une surveillance active, mais aussi sur des formations destinées à la fois au personnel du HCR, aux partenaires et aux autorités en vue de les sensibiliser et d'encourager le recours à des alternatives.

Grâce à trois nouveaux programmes d'apprentissage sur la détention pour des motifs liés à l'immigration désormais disponibles en ligne à l'attention de l'ensemble du personnel du HCR et de ses partenaires, une amélioration significative des connaissances et des capacités de mise en œuvre devrait avoir lieu dans les prochaines années.

Un ensemble d'outils de plaidoyer et de recommandations a été finalisé, notamment des recommandations pour l'évaluation et la mise en œuvre d'alternatives à la détention, des recommandations pour la surveillance des apatrides en détention, une liste de vérification pour les praticiens ainsi qu'une compilation des normes juridiques applicables à la détention de personnes relevant de la compétence du HCR pour des motifs liés à l'immigration.

En 2018, le HCR a continué de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités afin de prévenir la détention des enfants et de protéger les enfants et autres demandeurs d'asile en détention dans le

cadre d'un projet financé par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) en Indonésie, en Iraq, en Malaisie, au Mexique et en République de Macédoine du Nord. Des évolutions positives ont eu lieu dans ces pays conduisant à la diminution du nombre d'enfants détenus.

Des partenariats importants, en particulier avec le HCDH, l'OIM et l'UNICEF, ainsi qu'avec la Coalition internationale contre la détention, l'Association pour la prévention de la torture et le Comité international de la Croix-Rouge, ont joué un rôle essentiel pour faire avancer l'agenda relatif aux alternatives à la détention.

## DOMAINES D'INTERVENTION

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

### ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

#### ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2018, LE HCR A :

**Plaider pour des cadres juridiques et politiques pertinents en matière de détention et d'alternatives à la détention, en conformité avec les normes internationales**

Fourni des conseils techniques pour l'adoption de nouvelles législations, politiques et pratiques relatives aux alternatives à la détention dans 20 pays ciblés et autres opérations, conformément à sa stratégie globale 2014-2019 « Au-delà de la détention ». Poursuivi la mise en œuvre de l'IEDDH dans 5 pays participants.

Élaboré un programme d'apprentissage en ligne sur les fondamentaux de la détention pour des motifs liés à l'immigration et deux modules d'auto-apprentissage sur la surveillance de la détention pour des motifs liés à l'immigration, l'accueil, la prise en charge et les alternatives à la détention pour les enfants et les familles.

Déployé des programmes d'apprentissage dans le cadre de 5 ateliers régionaux à destination de plus de 300 personnels du HCR et de ses partenaires, et consolidé une équipe d'animation de 20 formations de formateurs sur la détention pour des motifs liés à l'immigration.

**Œuvrer pour mettre fin à la détention des enfants**

Organisé une table ronde mondiale sur l'accueil et les modalités de prise en charge des enfants en Thaïlande pour faire progresser les réflexions et la sensibilisation aux questions d'accueil et la prise en charge des enfants et des familles au sein des systèmes d'asile et de migration sans recourir à la détention.

Contribué à l'élaboration du chapitre consacré à la détention pour des motifs liés à l'immigration de « L'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté ».

Fourni des conseils techniques aux gouvernements et à d'autres parties prenantes sur les alternatives à la détention et les modalités de prise en charge des enfants.

Soutenu la mise en œuvre de projets pilotes et de programmes relatifs aux alternatives à la détention pour les familles et les enfants.

## Répondre et faire face aux mouvements migratoires mixtes



Des migrants et des réfugiés vénézuéliens franchissent le pont international Simon Bolivar pour se rendre en Colombie.

L'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a marqué une étape très importante vers une coopération efficace pour répondre à la situation dramatique des réfugiés et des migrants.

Fort de son mandat et de son expertise, le HCR a participé au processus ayant conduit à la création du réseau des Nations Unies pour les migrations et restera impliqué en tant que membre de son Comité exécutif.

Les personnes, notamment celles qui se déplacent au sein de flux migratoires mixtes, font face à un risque élevé d'exploitation, comme le trafic à des fins de mariage forcé, l'exploitation sexuelle, la mendicité forcée, la servitude pour dette (y compris la servitude domestique) et le recrutement forcé ou l'enlèvement par des forces armées. Afin d'aider son personnel à répondre à ces risques, le HCR a coopéré avec le Groupe inter-agences de coordination contre la traite des personnes (ICAT) ainsi qu'avec l'OIM et l'Alliance Hartland, au sein du groupe sectoriel global chargé de la protection,

afin d'analyser les besoins des praticiens sur le terrain et d'élaborer des outils qui leur soient utiles.

(Pour plus d'informations sur les contextes de mouvements migratoires mixtes, consulter les résumés régionaux sur *Les Amériques, L'Europe et Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.*)

### La route de la Méditerranée centrale

Les arrivées en Europe par la mer Méditerranée ont diminué en 2018 et au cours du premier semestre, plus de personnes sont arrivées en Grèce qu'en Italie et en Espagne. L'Espagne est cependant devenue le premier point d'entrée au cours du second semestre. Ailleurs en Europe, la Bosnie-Herzégovine a enregistré quelque 24 000 arrivées de réfugiés et de migrants à la recherche de nouvelles routes d'accès vers l'UE.

La Stratégie du HCR pour la réduction des risques en Méditerranée centrale, lancée en octobre 2017, s'est appuyée sur une approche transrégionale prévoyant des

activités dans les pays d'origine, de transit et de destination à travers l'Afrique du Nord, l'Afrique sub-saharienne et l'Europe. Le HCR et ses partenaires ont pu démontrer leur valeur ajoutée pour améliorer la protection des personnes ayant besoin d'une protection internationale au sein de mouvements migratoires mixtes.

Le HCR a collaboré avec l'OIM pour élaborer un mécanisme régional de débarquement, un dispositif régional visant à assurer la coopération en prévision du débarquement et pour les modalités de prise en charge des personnes secourues en mer. Le HCR a offert son soutien aux États pour répondre aux défis continus de protection en mer Méditerranée.

En réponse à un appel de 40 000 places de réinstallation pour les réfugiés accueillis dans 15 pays prioritaires le long de la route de la Méditerranée centrale, 25 000 places ont été promises. Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 décembre 2018, 23 873 réfugiés ont soumis une demande de réinstallation depuis ces 15 pays (desquels 11 352 sont partis). Cela a renforcé l'accès à des

alternatives sûres et légales à la périlleuse traversée de la Libye. Le Mécanisme de transit d'urgence au Niger constitue l'une de ces alternatives, grâce à laquelle 995 personnes ont pu partir pour une réinstallation en 2018.

Le HCR a également développé ses activités de proximité en fournissant notamment des services directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires aux personnes empruntant les itinéraires vers la Libye. Ces activités de proximité ont permis d'identifier davantage de personnes ayant besoin d'une protection internationale, d'une orientation ou d'une assistance. Le HCR a cartographié les principaux risques de protection le long des différentes routes et identifié des zones clés où les réfugiés et les migrants – en particulier les enfants – étaient confrontés à des risques plus élevés. Cela a aidé les bureaux situés dans la région à identifier la meilleure réponse en fonction des conditions sécuritaires. En raison de l'insécurité, l'accès du HCR aux personnes relevant de sa compétence a été restreint en Libye et le long des routes.

### DOMAINES D'INTERVENTION

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

## ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

### ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2018 LE HCR A :

**Plaider pour des politiques, des pratiques et des débats en matière de gestion des migrations qui prennent en compte les besoins particuliers et les droits des personnes ayant besoin d'une protection internationale**

Plaidé pour que des références adéquates aux mouvements migratoires mixtes figurent dans le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

**Soutenir les capacités des États et des partenaires pour qu'ils répondent aux défis liés à la gestion des mouvements migratoires mixtes en prenant en compte les préoccupations de protection**

Élaboré des recommandations et des conseils techniques relatifs aux mouvements migratoires mixtes, notamment en participant activement à des forums inter-agences comme le Groupe inter-agences de coordination contre la traite des personnes et en publiant des documents d'information sur la traite des enfants et le rôle des Objectifs de développement durable dans la lutte contre la traite des personnes.

Participé activement aux activités du Forum mondial sur les migrations et le développement, de l'Alliance 8.7. et du sous-groupe de travail du groupe sectoriel global chargé de la protection consacré à la lutte contre la traite des personnes dans l'action humanitaire.

Animé des formations sur les questions juridiques et politiques relatives aux mouvements migratoires mixtes, comme le programme d'apprentissage sur les mouvements migratoires mixtes et ses sous-modules sur la protection en mer et la traite des personnes.

## Répondre aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes



Jonglant avec l'insécurité et la sécheresse, des dizaines de milliers d'habitants de la province de Badghis se sont réfugiés dans la capitale de la province, Qala-i-Naw, plus à l'ouest de la ville de Herat, capitale de la province voisine de Herat en Afghanistan.

Un grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR vivent dans des zones exposées aux changements climatiques et risquent de subir des déplacements secondaires ou multiples en raison de catastrophes naturelles et des effets des changements climatiques. Leur capacité à rentrer chez elles dans des conditions de sécurité peut aussi être restreinte. Dans certaines situations, les déplacements causés par des catastrophes peuvent être étroitement liés à des situations de conflits ou de violences, les changements climatiques agissant alors comme un « multiplicateur de menaces », en aggravant par exemple les vulnérabilités préexistantes ou en exacerbant les tensions face à la pénurie de ressources. Assurer la protection des personnes déplacées à travers les frontières dans

le contexte des changements climatiques et des catastrophes et améliorer la résilience des communautés constituent donc une préoccupation importante du HCR.

En 2018, le HCR a réagi aux changements climatiques, aux catastrophes et aux déplacements en proposant des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées par les effets de ces phénomènes, conformément aux engagements énoncés dans les « Orientations stratégiques » 2017-2021. Le fait d'inclure des références clés aux changements climatiques et aux déplacements causés par les catastrophes dans les textes finaux des deux Pactes mondiaux reflète bien les préoccupations des États.

Le HCR a également effectué des recherches et des analyses sur l'applicabilité du cadre du droit des réfugiés aux personnes déplacées à travers les frontières dans le contexte de conflit ou de violence, de catastrophes ou de changements climatiques. Le rapport intitulé « En péril : protection internationale dans le contexte de la dynamique des relations entre les conflits ou les violences et les catastrophes ou le changement climatique » étudie comment les États de destination ont utilisé le droit des réfugiés pour offrir une protection internationale dans les situations où de tels liens existent. Ce rapport a reçu un accueil favorable de la part de la « Plateforme sur les déplacements causés par des catastrophes » (« Platform on disaster displacement ») pilotée par des États et il ouvrira la voie à de nouvelles recommandations sur l'applicabilité de la protection des réfugiés aux situations de changements climatiques ou de catastrophes.

Le HCR a continué de participer activement à la Plateforme tout au long de l'année 2018, en amplifiant le message selon lequel les personnes qui fuient les effets des changements climatiques et des catastrophes doivent être protégées de manière adéquate et en veillant à ce que la mobilité humaine reste fermement inscrite à l'agenda politique mondial. Le HCR a apporté sa contribution à la mise en œuvre des principales activités du programme de travail de la Plateforme visant à combler les lacunes en matière de connaissances et de données, en améliorant l'utilisation des pratiques efficaces identifiées et en encourageant la cohérence des politiques et l'élaboration de normes dans les domaines présentant des lacunes.

Dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil de 2014, le HCR a apporté une contribution substantielle à une étude relative aux déplacements transfrontaliers, aux changements climatiques et aux catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes, renforçant la base de connaissances pour l'élaboration future de normes dans la région.

Des contributions ont également été apportées à un ensemble de lignes directrices sur les déplacements liés aux catastrophes sous la cible E du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. « Passer des paroles aux actes » (*Words into action*) contribuera à réduire les risques et à renforcer la résilience des populations affectées, en intégrant les défis de mobilité humaine dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes.

En 2018, le HCR a joué un rôle déterminant au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population sous l'égide de la CCNUCC, en contribuant à l'élaboration de recommandations sur des approches intégrées visant à éviter, minimiser et remédier aux déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques, approuvées par les Parties lors de la réunion de la COP24 en décembre 2018. En collaboration avec des partenaires, le HCR a plaidé pour intégrer les défis liés à la mobilité humaine dans l'ensemble des politiques et des domaines d'action pendant la COP24.

En péril



Plateforme sur les déplacements causés par des catastrophes



(en anglais)

Passer des paroles aux actes



(en anglais)

## APPORTER DES RÉPONSES EN MATIÈRE DE PROTECTION



Éthiopie, camp de Nguenyiel. La jeune Marie, âgée de quatre ans, en compagnie de la personne l'ayant prise en charge et protégée après l'avoir trouvée seule sur la route vers la frontière éthiopienne.

### Identifier et répondre aux besoins des personnes confrontées à des risques accrus

Le HCR applique une politique en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) dans toutes ses activités. Cette politique s'inscrit dans le cadre des droits de l'homme et sa mise en œuvre s'appuie sur l'engagement des communautés à toutes les étapes. La politique AGD permet l'inclusion de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR et la jouissance de leurs droits sur un pied d'égalité quels que soient leur âge, genre, handicap, appartenance ethnique, religion, orientation sexuelle, identité de genre et autres caractéristiques.

La politique AGD actualisée du HCR vise à placer la voix, les perspectives et les priorités des personnes relevant de sa compétence au cœur des décisions qui affectent leurs vies. Elle énonce 10 actions clés, renforce la redevabilité envers les populations affectées et encourage l'égalité des genres. Elle prévoit également des mécanismes renforcés de surveillance et de déclaration et attribue des responsabilités claires depuis les plus hauts niveaux de gestion jusqu'aux opérations sur le terrain.

Politique en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD)



(en anglais)

Atteindre les objectifs en matière d'AGD nécessite une approche de protection communautaire, s'appuyant sur une collaboration avec les femmes, les filles, les hommes et les garçons en tant que partenaires égaux pour améliorer leur protection. Cette approche s'est révélée efficace pour promouvoir la cohésion sociale au sein des communautés, renforcer

la redevabilité envers les populations affectées, améliorer l'identification des personnes et des communautés confrontées à des risques accrus et les impliquer dans la réponse aux violences sexuelles et de genre, à l'inégalité des genres, aux questions de protection de l'enfance et à l'exclusion des groupes marginalisés.

### DOMAINES D'INTERVENTION

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

## PROTECTION DES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

### RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION ET DE L'AUTONOMISATION COMMUNAUTAIRES. EN 2018, LE HCR A :

**Renforcer les capacités des opérations-pays pour concevoir, mettre en œuvre, surveiller et évaluer les programmes de protection et d'assistance, en collaboration étroite avec les personnes relevant de la compétence du HCR**

Dispensé un programme de formation à la protection communautaire pour une cohorte de 28 employés issus de 21 opérations à travers le monde. Les opérations ont ensuite élaboré des plans d'action pour encourager la participation, l'appartenance communautaire et la programmation inclusive.

Piloté une formation de formateurs sur la protection communautaire dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, permettant de renforcer les capacités de dispenser des apprentissages contextualisés sur la protection communautaire à l'échelle nationale et régionale.

Diffusé un rapport annuel de redevabilité en matière d'âge, genre et diversité (AGD) soulignant les progrès réalisés vers l'inclusion et la protection ciblée des différents groupes AGD.

Élaboré un module obligatoire en ligne sur la protection communautaire dans le cadre du programme de certification sur la protection internationale.

**Renforcer l'approche participative du HCR et promouvoir des méthodes pour respecter les engagements en matière de redevabilité envers les populations affectées (AAP)**

Lancé la Politique AGD actualisée en mars, en incluant des axes de travail dans les domaines suivants : programmation AGD inclusive, redevabilité envers les populations affectées (AAP) et égalité des genres. Il a soutenu le déploiement de cette politique en s'appuyant sur des équipes multifonctionnelles réalisant des missions d'appui en Algérie, au Tchad, au Maroc, en Pologne et en Ouganda.

Mené une enquête sur les 4 actions clés de l'AAP avec des représentants du HCR ; des réponses ont été reçues de la part de 42 opérations, soulignant des domaines prioritaires clés pour un soutien prévu en matière d'AAP.

S'est impliqué dans l'Équipe spéciale inter-agences de l'IASC sur les questions d'AAP et de protection contre l'exploitation et l'abus sexuel (PSEA) pour l'élaboration d'un outil essentiel incluant l'AAP dans l'évaluation des besoins multisectoriels qui permet de prendre en compte les actions de communication, de restitution et de réponse basées sur les préférences de la communauté dès le début d'une intervention.

S'est impliqué dans l'axe de travail « Révolution de la participation » du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) pour mettre en place un cadre permettant de mesurer les progrès en matière d'inclusion des populations affectées dans les interventions de l'organisation et au niveau inter-agences en élaborant des indicateurs.

Les enfants ont des droits et des besoins spécifiques mais les enfants réfugiés et déplacés se trouvent souvent privés des mécanismes de protection dont ils jouissaient chez eux et sont davantage exposés aux violences, à l'exploitation, aux abus et à l'abandon. En 2018, le HCR a renforcé l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, garantissant une prise en charge sûre et adaptée et une protection des enfants relevant de sa compétence. L'identification et le soutien aux mineurs isolés dans l'attente de la réunification avec leurs parents ont continué de représenter un défi et un domaine d'action prioritaire pour plusieurs opérations du HCR, en particulier dans les situations d'urgence. En collaboration avec les États à l'échelle régionale et nationale, les opérations du HCR ont soutenu le développement ou le renforcement des procédures de détermination de l'intérêt supérieur pour les mineurs isolés ainsi que pour d'autres enfants à risque, et leur intégration dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance. Pour soutenir ces efforts, le HCR a publié de nouvelles instructions globales sur les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et formé plus de 300 employés du HCR et des partenaires.

En 2018, le HCR a collaboré avec divers groupes de jeunes pour identifier des solutions créatives aux problèmes de protection auxquels ils sont confrontés pendant leurs déplacements, notamment

les violences sexuelles et de genre, la discrimination, l'intégration au sein des communautés d'accueil et le manque d'opportunités en matière d'éducation et de moyens de subsistance. De plus, le Conseil consultatif mondial de la jeunesse du HCR a activement contribué au processus d'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés en proposant des engagements spécifiques relatifs aux enfants et aux jeunes réfugiés. En outre, le Fonds mondial d'initiative pour la jeunesse a soutenu 25 projets menés par des groupes de jeunes réfugiés et issus des communautés d'accueil dans 22 pays. À l'échelle mondiale, l'Alliance internationale du handicap (*International Disability Alliance*) a aussi apporté une contribution importante à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés.

La participation des personnes handicapées à la programmation est au cœur d'une approche basée sur les droits qui reconnaît leur rôle comme acteurs de protection. Ces personnes sont confrontées à des risques accrus de violences, d'exploitation et d'abus ; elles sont souvent exclues des opportunités en matière d'éducation et d'emploi et elles représentent une part disproportionnée des personnes vivant dans la pauvreté. Dans les situations de déplacement forcé, ces risques sont aggravés : les personnes handicapées peuvent être séparées des communautés qui les soutenaient ou être exclues des services dans les pays d'accueil.

L'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données sur les personnes handicapées a constitué une priorité essentielle du HCR pour assurer une planification plus inclusive et mieux surveiller l'accès de ces personnes aux services et à l'assistance. Dans ce cadre, le HCR s'est efforcé d'améliorer l'identification des personnes handicapées au stade de l'enregistrement.

Outre les discriminations et violences graves subies dans leurs pays d'origine, les demandeurs d'asile et les réfugiés de diverses orientations sexuelles ou identités de genre comme les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont souvent confrontés à des abus continus lors de leur déplacement forcé, y compris de la part de membres de leurs propres communautés. Le HCR s'est impliqué dans le renforcement des capacités de son personnel et de ses partenaires et ses opérations ont développé leur collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, notamment des organisations LGBTI, afin de créer des lieux sûrs, de renforcer les capacités de réponse et de rechercher des solutions.

Le HCR a encouragé l'égalité des genres en renforçant la mise en œuvre de la politique AGD et en réaffirmant ses engagements envers les femmes et les filles notamment à travers des actions concrètes et mesurables pour promouvoir l'égalité des genres. Le renforcement des capacités du personnel du HCR, l'élaboration d'outils pour l'égalité des genres et le soutien technique apporté aux opérations ont également amélioré l'égalité des genres dans les programmes de l'organisation.

### Intégrité

Le HCR a continué de renforcer l'intégrité de ses programmes conformément à sa « Politique de gestion des fraudes commises par des personnes relevant de la compétence du HCR » (Politique anti-fraude) lancée en

2017. Cette politique s'efforce de promouvoir les normes d'intégrité les plus élevées tout au long du processus de gestion des cas individuels en fournissant des instructions au personnel pour prévenir, identifier et remédier aux fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR, depuis l'étape initiale de l'enregistrement jusqu'à la mise en œuvre des solutions, en passant par l'ensemble des activités de protection et d'assistance.

Le « Programme d'apprentissage sur la réponse aux fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR » a été lancé pour fournir au personnel des connaissances leur permettant de mettre en œuvre cette politique et de renforcer les mesures pour prévenir, détecter et remédier aux fraudes commises sur le terrain. L'engagement et la coordination des efforts de lutte contre les fraudes ont été renforcés dans le contexte de l'initiative Gestion des risques 2.0 où des « gestionnaires des risques » récemment nommés ont été formés à la Politique anti-fraude et aux aspects les plus critiques de sa mise en œuvre avant d'être déployés sur le terrain. À la fin de 2018, près de 80 référents chargés des questions de lutte contre la fraude étaient opérationnels sur le terrain, renforçant l'intégrité des processus de protection et les capacités opérationnelles pour remédier de manière proactive et efficace à la fraude.

Des missions d'appui multifonctionnelles ont été réalisées dans plusieurs opérations pour évaluer les vulnérabilités à la fraude au niveau des procédures et des activités opérationnelles dans les programmes de protection et mettre en œuvre des mesures proactives et des garanties pour y remédier. Des instructions et des formations supplémentaires sur mesure concernant la Politique anti-fraude et sa mise en œuvre ont été fournies à la demande.

Plus de **215** personnels dans **35** opérations ont été formés et soutenus pour mettre en œuvre la Politique anti-fraude en 2018.



### Fort de son courage et équipé d'un téléphone portable, un réfugié aveugle reprend l'école

Résolument décidé à s'instruire, Alaa, un adolescent syrien, a mis à profit le cadeau d'un proche pour surmonter les difficultés de communication et réussir sa scolarité au Liban.

« Je ne me sens pas vraiment différent des autres. Je peux faire des choses que les autres ne peuvent pas faire ».

— Alaa, réfugié syrien au Liban.



© HCR/Houssam Hariri



## DOMAINES D'INTERVENTION

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

## PROTECTION DES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

## ACCÈS À LA PROTECTION ET À L'ASSISTANCE DANS DES CONDITIONS D'ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES. EN 2018, LE HCR A :

## Renforcer les programmes de protection de l'enfance dans les situations d'urgence

Déployé 2 officiers mobiles chargés de la protection de l'enfance pour 35 semaines dans des situations d'urgence, notamment au Bangladesh, en Ouganda et au Venezuela.

Fourni un soutien régional (vérifications, plans d'action) à des opérations en Afrique australe concernant les mineurs isolés, notamment en lien avec l'afflux depuis la République démocratique du Congo (RDC).

## Renforcer les capacités en matière de protection de l'enfance

Elaboré et mis en œuvre des plans de protection de l'enfance dans 29 opérations du HCR.

Organisé 5 formations de formateurs sur les instructions révisées du HCR en matière de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et sur le programme de formation des personnels chargés de la protection de l'enfance. Il a également formé 24 employés au Programme d'apprentissage francophone du HCR sur la protection de l'enfance.

## Renforcer les programmes pour les adolescents et les jeunes

Mis en œuvre 25 projets dans le cadre du Fonds d'initiative pour la jeunesse dans 22 pays.

6 opérations ont intégré des stratégies pour impliquer et autonomiser les jeunes dans le cadre du déploiement de la Politique AGD.

Facilité la participation de 15 délégués du Conseil consultatif mondial de la jeunesse aux consultations du Pacte mondial sur les réfugiés, aux consultations avec les ONG et au Dialogue du Haut Commissaire. Les délégués ont mené des consultations dans différents pays avec plus de 250 jeunes et membres des communautés, ont rédigé des recommandations stratégiques et se sont exprimés ou ont présidé des événements mondiaux de plaidoyer et des panels de discussion.

## Plaider et renforcer les partenariats autour des enfants en déplacement

Observé que 4 pays partenaires ont déployé des efforts pour inclure les enfants relevant de sa compétence dans leurs plans d'action nationaux.

Plaidé pour inclure des engagements forts envers les enfants et les jeunes dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

Collaboré étroitement avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire afin d'inclure des considérations spécifiques aux enfants réfugiés dans les Normes minimales pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

## Renforcer la participation active des personnes ayant des besoins spécifiques – notamment les personnes LGBTI, handicapées, âgées, les minorités ethniques, religieuses et linguistiques – dans l'élaboration des programmes

Le HCR a facilité l'implication des organisations représentatives des personnes handicapées et des personnes âgées dans le processus du Pacte mondial sur les réfugiés, notamment par des consultations et des propositions écrites.



## DOMAINES D'INTERVENTION

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

## Renforcer les capacités du personnel du HCR et des partenaires pour assurer un accès à la protection et à l'assistance sur un pied d'égalité et répondre aux risques de protection auxquels les personnes ayant des besoins spécifiques sont confrontées

Traduit le programme d'apprentissage sur les personnes LGBTI en français et en espagnol et a développé le contenu d'un cours en ligne sur les personnes LGBTI dans le cadre du programme de certification en protection internationale du HCR; 31 employés ont constitué la première cohorte de la version francophone.

Élaboré et diffusé des activités et des documents de sensibilisation sur l'inclusion des personnes LGBTI relevant de sa compétence lors de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Finalisé un programme d'apprentissage en ligne sur l'inclusion des personnes handicapées.

Établi un nouveau partenariat avec l'UNICEF pour renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire en encourageant leur inclusion dans les plans de réponse humanitaire dans le cadre du programme d'investissement humanitaire de DFID, en collaboration avec l'OCHA, l'OIM, l'OMS, le PAM et l'UNICEF.

Participé au premier Sommet mondial sur le handicap, s'engageant à renforcer l'identification des personnes handicapées lors de l'enregistrement, à renforcer leur participation dans tout le cycle de gestion des opérations du HCR et à améliorer leur accès aux opportunités dans le domaine de l'éducation et des moyens de subsistance.

Participé à l'Équipe spéciale de l'IASC sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

Publié le document « Aide en espèces et genre » qui présente des considérations essentielles à prendre en compte tout au long du cycle de gestion des opérations afin d'assurer un accès sûr et équitable aux aides en espèces pour divers groupes de femmes et de filles.

## RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES, DU SOUTIEN ET DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES. EN 2018, LE HCR A :

## Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des recommandations et des bonnes pratiques en matière d'égalité des genres

Des outils d'auto-évaluation ont été élaborés dans le cadre du déploiement de la politique AGD actualisée pour soutenir les pays prioritaires sélectionnés pour une analyse approfondie (Algérie, Maroc, Ouganda, Pologne et Tchad).

Rédigé un rapport décrivant des pratiques prometteuses dans le cadre de programmes d'égalité des genres (« Tirer des leçons de l'expérience pour progresser dans l'égalité des genres: pratiques prometteuses en Asie ») et diffusé un rapport sur l'égalité des genres (« Pratiques prometteuses en matière d'égalité des genres – Réfugiés syriens au Moyen-Orient et en Afrique du Nord »).

Mis en œuvre un projet au Niger et au Soudan du Sud qui identifie les obstacles à la participation complète et véritable des femmes et des filles déplacées internes et à des rôles de leader dans la politique nationale et dans les mécanismes et solutions juridiques, et qui recommande des solutions face à ces obstacles.

Contribué à la mise à jour du Manuel de l'IASC sur le genre dans l'action humanitaire, à la révision de la Politique de l'IASC en matière de genre et à l'élaboration et au déploiement du marqueur pour l'égalité des genres et des âges, en lien avec la mise en œuvre de la Politique AGD.

## Renforcer les capacités du personnel du HCR en matière d'égalité des genres

Une deuxième cohorte a été formée au programme d'apprentissage sur l'égalité des genres, avec un accent sur les programmes d'égalité des genres aux Amériques.

Dispensé des formations au personnel du HCR pour renforcer les liens entre le travail sur l'égalité des genres et les violences sexuelles et de genre.

## Fournir une expertise technique en matière d'égalité des genres

Des volets sur l'égalité des genres ont été intégrés dans les programmes de formation à la protection déployés au Nigeria, au Pakistan et en Ukraine.

Un soutien technique a été fourni aux opérations sur le terrain et le déploiement de capacités et de soutiens supplémentaires a été coordonné dans le cadre du projet GenCap dans différentes situations d'urgence.



## Gestion de l'identité, enregistrement et profilage



Un enfant sud-soudanais récemment arrivé est enregistré au centre de transit d'Aru en RDC.

Le HCR détient les dossiers biométriques de **7,2 millions** de personnes relevant de sa compétence.

La protection internationale des demandeurs d'asile et des réfugiés commence lors de l'admission dans un pays d'asile et de l'enregistrement par les autorités nationales ou le HCR. Le processus d'enregistrement facilite non seulement l'accès à une assistance et à une protection de base, mais permet aussi l'identification rapide des personnes ayant des besoins spécifiques et leur orientation vers une réponse de protection existante et adaptée. Le fait même d'être enregistré peut, dans de nombreuses situations, protéger contre le refoulement et contre l'arrestation et la détention arbitraires. L'enregistrement permet de maintenir des familles ensemble ou d'aider le HCR à réunir des enfants séparés avec leur famille.

Le déploiement du système numérique de gestion de l'identité du HCR – l'écosystème d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité (PRIMES) – s'est intensifié en 2018. Plus de 3 000 utilisateurs ont désormais accès et contribuent au système, dont des membres issus de 32 gouvernements et partenaires extérieurs. Le système comprend une base de données unique et centralisée avec des modules pour l'enregistrement de la population et la gestion des dossiers (proGres v4), le système de gestion de l'identité biométrique (BIMS) et la nouvelle application rapide (RApp) qui permet aux réfugiés et autres déplacés d'être enregistrés hors connexion.

À la fin de 2018, proGres v4 avait été déployé dans 58 opérations et bureaux régionaux du HCR. Les dossiers biométriques de 2,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR avaient été saisis, portant le nombre total de personnes disposant de dossiers biométriques dans BIMS et IrisGuard (le système de scan de l'iris utilisé dans les opérations liées à la situation en Syrie) à 7,2 millions à travers 60 opérations. L'inscription biométrique est un élément essentiel des processus d'enregistrement du HCR. Elle permet de garantir que l'identité d'une personne est unique et ne peut pas être perdue, volée ou dénaturée. Le recours à la biométrie lors de l'enregistrement ou dans d'autres fonctions de protection, aide le HCR à cibler l'assistance.

La gestion de l'identité aux points de distribution des vivres ou d'autres formes d'assistance, a également été améliorée par l'Outil mondial pour la distribution (GDT), un autre élément de PRIMES qui garantit l'intégrité et l'efficacité du processus de distribution. Huit opérations ont utilisé cet outil pour les distributions en 2018. Dans des pays comme l'Ouganda, cela a permis de veiller à l'intégrité de la distribution de l'aide grâce à une vérification plus aisée de l'identité des bénéficiaires, des processus de distribution plus rapides et plus sûrs et une meilleure gestion des informations en temps réel.

La complémentarité des outils de PRIMES, qui permettent notamment aux partenaires d'avoir un accès sûr à des données d'identité continues pour la gestion des dossiers de réinstallation, les processus numériques de distribution et la vérification de l'identité biométrique, ont eu des résultats tangibles.

Les incidents liés à de fausses déclarations, au recyclage des identités et aux distributions multiples ont diminué, contribuant ainsi à garantir la fourniture de l'aide aux bénéficiaires visés.

Le HCR a renforcé sa collaboration avec des partenaires stratégiques pour veiller à ce que ces identités numériques permettent aux réfugiés d'avoir également accès aux services fournis par les partenaires humanitaires et le secteur privé. En coopération étroite avec le programme de la Banque mondiale "Identity For Development" destiné à assurer leur inclusion dans les plans d'action pour atteindre l'ODD 16.9 visant à garantir une identité juridique à tous d'ici 2030, notamment par l'enregistrement des naissances, le HCR a encouragé l'inclusion de toutes les personnes relevant de sa compétence – dont les personnes menacées d'apatridie – dans les systèmes gouvernementaux de gestion de l'identité numérique, en particulier dans les pays d'accueil de réfugiés en Afrique.

En septembre 2018, le HCR et le PAM ont signé un addendum à leur protocole d'accord de 2011 portant sur le partage des données, pour que leur engagement de partager des données et des informations à des fins spécifiques soit conforme aux principes de protection des données et à des règles strictes de sécurité des informations.

Les opérations sur le terrain ont bénéficié d'un soutien tout au long de l'année pour préparer la transition, notamment par des formations et par le déploiement de spécialistes de l'enregistrement d'urgence vers de opérations comme le Bangladesh, le Brésil, le Nigéria, l'Ouganda, le Pérou et le Tchad.

Le programme Identity For Development de la Banque mondiale.



(en anglais)

DOMAINES D'INTERVENTION

PRINCIPALES RÉALISATIONS

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

AMÉLIORATION OU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DU PROFILAGE. EN 2018, LE HCR A :

Améliorer les données pour une prise de décision fondée sur des faits

Déployé la base de données de gestion des dossiers dans 17 opérations en 2018, portant à 58 le nombre d'opérations-pays et de bureaux régionaux disposant de systèmes informatisés.

Migré les dossiers de 4,1 millions de personnes relevant de sa compétence vers proGres v4.

Fournir/renforcer le soutien aux opérations sur le terrain dans les situations d'urgence, ainsi que pour les exercices d'enregistrement et de vérification en cours

Mis en place et formé le personnel figurant sur la liste du personnel qualifié et déployable, en dispensant notamment des formations sur l'enregistrement d'urgence; a augmenté le taux d'utilisation des outils, notamment la biométrie et a poursuivi la gestion d'un stock d'équipements et de fournitures pour l'enregistrement.

Déployé 21 employés sur les 53 figurant sur la liste des personnes ayant suivi des formations sur l'enregistrement d'urgence vers des situations d'urgence au Bangladesh, au Brésil, au Nigéria, en Ouganda, au Pérou, et au Tchad.

Conduit 19 exercices de vérification de la population, notamment au Bangladesh, au Rwanda et en Ouganda.

Mettre en place et ancrer l'identité

Continué de progresser pour respecter l'engagement du *Grand Bargain* visant à ce que 75 opérations-pays bénéficient d'un système de gestion de l'identité biométrique d'ici 2020.

Déployé des systèmes biométriques dans 12 opérations, portant le nombre total d'opérations-pays utilisant BIMS et IrisGuard à 60.

Inscrit 2,4 millions de personnes dans les systèmes biométriques, soit 10% de plus qu'au cours des trois années précédentes, portant à 7,2 millions le nombre total de personnes enregistrées dans BIMS et IrisGuard.

Déployé l'Outil mondial pour la distribution (GDT) dans 5 opérations.

Intégré BIMS dans l'outil d'enregistrement hors connexion, le RApp, et l'Outil mondial pour la distribution (GDT) dans proGres v4.

Mise en place d'une unité d'appui pour les utilisateurs de PRIMES

Mis en place une équipe multifonctionnelle pour fournir un appui pour l'utilisation de PRIMES.

Mise à jour de la politique et des recommandations sur l'enregistrement et la gestion de l'identité

Publié quatre chapitres de recommandations révisées sur l'enregistrement et la gestion de l'identité (auparavant Manuel pour l'enregistrement), prenant en compte les évolutions doctrinales, opérationnelles et technologiques et la collaboration inter-agences.

Elaboration d'une stratégie du HCR sur l'identité et l'inclusion numériques

Élaboré et commencé à mettre en œuvre une stratégie sur l'identité et l'inclusion numériques et le renforcement de PRIMES.

PRÉVENIR ET METTRE FIN À L'APATRIDIE



Bangladesh : Une famille Rohingya en deuil, à la recherche de la paix et la sécurité avant tout retour au Myanmar.

Parvenir à des solutions

Des progrès notables ont été réalisés en 2018 dans le cadre de la campagne du HCR #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 – notamment l'adhésion aux conventions sur l'apatridie et l'adoption de législations nationales importantes – grâce à l'implication de partenaires très variés, notamment les personnes apatrides elles-mêmes. Le résultat le plus important a été l'acquisition d'une nationalité par des milliers d'apatrides. Des progrès significatifs ont été réalisés en Asie centrale, par exemple, où la situation de quelque 57 200 personnes a été réglée depuis le lancement de la campagne #IBelong en 2014.

Avec le soutien technique du HCR, onze États ont réformé leurs lois, leurs politiques et leurs procédures sur la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des cas d'apatridie. Les mesures adoptées comprenaient notamment l'introduction de garanties pour prévenir l'apatridie des

enfants nés à l'étranger, l'adoption de dispositions pour faciliter la naturalisation des apatrides et la suppression des obstacles à l'enregistrement des naissances.

Un aspect essentiel du plaidoyer du HCR concerne l'objectif de garantir l'égalité des genres dans les législations sur la nationalité. Bien que cela ait permis de susciter des engagements dans plusieurs déclarations régionales, les femmes ne peuvent toujours pas transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes dans près de 25 pays à travers le monde. En outre, plus de 50 pays dénie aux femmes l'égalité des droits avec les hommes concernant la capacité d'acquérir, de changer ou de garder leur nationalité, ou de transmettre leur nationalité à leur époux de nationalité étrangère.

Le HCR a continué d'aider les États à mettre en place et à améliorer leurs procédures de détermination de l'apatridie, cinq États supplémentaires mettant en œuvre de

Quelque **56 400** personnes auparavant apatrides ou sans nationalité déterminée ont acquis une nationalité ou ont eu leur nationalité confirmée en 2018.

telles procédures. L'identification correcte d'une personne en tant qu'apatride est une première étape essentielle pour garantir qu'elle bénéficie de la protection à laquelle

elle a droit. La mise en place de procédures de détermination de l'apatridie renforce également la collecte de données dans les pays qui accueillent des migrants apatrides.



### Q&R: Le chef des Makondés au Kenya raconte son long parcours pour échapper à l'apatridie

Thomas Nguli, aujourd'hui âgé de 62 ans, fait le récit d'une existence sans citoyenneté qui l'a privé de ses rêves.

« J'avais le sentiment de ne pas être humain parce que je n'avais pas de papiers – pas de certificat de naissance, pas de document d'immigration, rien ».

— Thomas Nguli.



© HCR/Susan Hopper

### Approfondir les partenariats pour mettre fin à l'apatridie

Les États engagés au sein des « Amis de la campagne #IBelong » ont renforcé la sensibilisation à l'apatridie, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel.

En février 2018, une réunion ministérielle, organisée à Tunis par la Ligue des États arabes en collaboration avec le HCR, a conduit à l'adoption de la « Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique ». Autre exemple d'engagement régional à agir conformément à la campagne #IBelong, les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont adopté « L'Initiative de N'Djamena pour l'éradication de l'apatridie en Afrique centrale ».

Les opérations de l'UNICEF et du HCR dans plus de 15 pays ont mis en place des stratégies communes pour remédier à l'apatridie des enfants dans le cadre de la « Coalition pour le droit de chaque enfant à

une nationalité », renforçant ainsi leur plaidoyer pour garantir l'égalité des genres dans les législations sur la nationalité. Les efforts de la Coalition en Albanie ont conduit à l'adoption d'amendements à la loi sur l'état civil afin de supprimer les obstacles à l'enregistrement des naissances, réduisant ainsi le risque d'apatridie, en particulier pour les enfants de parents albanais nés à l'étranger et pour les enfants appartenant aux communautés égyptiennes et roms. Les activités menées dans le cadre de la Coalition ont également contribué à promouvoir le dialogue entre les pays d'Asie centrale afin d'améliorer l'enregistrement des naissances et d'introduire des garanties pour prévenir l'apatridie des enfants dans les législations sur la nationalité.

La création d'un nouveau groupe de travail inter-agences sur l'apatridie, impliquant la Banque mondiale, le HCDH, le HCR, l'OIM, ONU Femmes, le PNUD, l'UNICEF, et d'autres acteurs, a renforcé le partenariat inter-agences pour remédier à l'apatridie,

en plaidant notamment pour la réédition de la Note d'orientation du Secrétaire général des Nations Unies sur l'apatridie en novembre 2018.

Les partenariats avec la société civile ont été renforcés grâce à la création de nouveaux réseaux régionaux et la retraite annuelle mondiale du HCR avec les ONG travaillant dans le domaine de l'apatridie. En collaboration avec Namati et l'*Open Society Justice Initiative*, le HCR a lancé un nouveau guide sur la documentation de la citoyenneté et de l'identité juridique pour les praticiens

intitulé « *Community-based practitioner's guide on documenting citizenship and other forms of legal identity* », s'appuyant sur l'expérience de plus de 30 organisations offrant une assistance juridique et parajuridique individuelle. Ce guide vise principalement à renforcer les capacités des organisations pour qu'elles aident les personnes à obtenir des preuves de nationalité et autres documents relatifs à leur identité juridique tels que des certificats de naissance.

#### DOMAINES D'INTERVENTION

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS

### ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

#### ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2018, LE HCR A :

**Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils réforment leurs lois, leurs politiques et leurs procédures sur la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des cas d'apatridie et de veiller à ce que les apatrides puissent acquérir une nationalité**

Fourni des conseils techniques et des recommandations en matière de législations sur la nationalité à 11 États qui ont réformé leurs lois, leurs politiques et leurs procédures sur la nationalité afin de prévenir et de réduire les cas d'apatridies, dont :

- L'Albanie qui a supprimé les obstacles à l'enregistrement des naissances.
- L'Arménie qui a adopté des amendements à sa loi sur la nationalité pour permettre aux enfants nés d'un(e) ressortissant(e) arménien(ne) et d'un(e) étranger(ère) d'obtenir la nationalité arménienne avec le consentement d'un seul parent.
- Le Brésil, l'Équateur, l'Islande, le Paraguay et l'Uruguay qui ont adopté des procédures pour faciliter la naturalisation des apatrides.
- La Côte d'Ivoire qui a adopté des procédures spéciales pour l'enregistrement tardif des naissances.
- Cuba et le Paraguay qui ont adopté des garanties afin de prévenir l'apatridie des enfants nés à l'étranger de parents ressortissants de leurs pays.
- Le Pérou qui a adopté des amendements à sa Constitution pour faciliter l'accès à la nationalité des personnes nées à l'étranger de parents péruviens.
- Le Liban qui a adopté des procédures simplifiées d'enregistrement des naissances pour les Syriens nés au Liban.

Publié le document « Bonnes pratiques de lois sur la nationalité pour la prévention et la réduction des cas d'apatridie » en collaboration avec l'Union interparlementaire.

**Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils élaborent ou améliorent leurs procédures de détermination de l'apatridie**

Aidé le Brésil, l'Équateur, le Monténégro, le Paraguay et l'Uruguay à mettre en place des procédures de détermination de l'apatridie.

**Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils suppriment la discrimination fondée sur le genre de leurs lois sur la nationalité**

Plaidé pour la suppression des dispositions discriminatoires fondées sur le genre des lois sur la nationalité et a rencontré un succès notable au Togo où la loi sur la nationalité a été révisée pour être mise en conformité avec la Constitution qui prévoit l'égalité des genres pour la transmission de la nationalité aux enfants.



**DOMAINES D'INTERVENTION**

**PRINCIPALES RÉALISATIONS**

**ADHÉSION, RATIFICATION OU RENFORCEMENT DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX. EN 2018, LE HCR A :**

Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

A salué 5 adhésions aux conventions sur l'apatridie : le Chili et Haïti ont adhéré aux deux conventions et l'Espagne a adhéré à la Convention de 1961.

**PROCÉDURES ÉQUITABLES DE PROTECTION ET DE DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS**

**AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DE L'APATRIDIE. EN 2018, LE HCR A :**

Soutenir des exercices d'identification/enregistrement et mener des enquêtes afin d'améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, leur situation et les solutions possibles

Mené des études de base en Albanie, au Burundi, au Kenya, en Ouganda, au Portugal, au Rwanda, au Soudan du Sud, en Suisse et en République-Unie de Tanzanie.

Plaider et fournir des conseils techniques pour améliorer les statistiques sur les apatrides

Mis a disposition des données statistiques sur 75 pays.

**SOLUTIONS DURABLES**

**RÉDUCTION ACCRUE DES CAS D'APATRIDIE. EN 2018, LE HCR A :**

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées

Soutenu des opérations pour faire figurer l'apatridie dans trois stratégies pluriannuelles de solutions, en vue de remédier aux situations d'apatridie prolongées.

Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité

Aidé le Burkina Faso et la Guinée-Bissau à adopter des plans d'action nationaux visant à l'éradication de l'apatridie.

Fournir des formations et des conseils techniques aux représentants gouvernementaux sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment sur l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée

Quelque 56400 apatrides ont acquis une nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée.

Mené 3 cours sur l'apatridie à l'Institut international du droit humanitaire à San Remo, en Italie, et à Antigua, au Guatemala.

Mené des cours sur l'apatridie avec le soutien de l'Université de Tilburg, aux Pays-Bas.

Mené 4 formations sur la prévention et l'éradication de l'apatridie à l'attention de représentants gouvernementaux d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et d'Europe.

**S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE**



Des déplacés internes reçoivent des produits d'aide humanitaire dans les environs d'Alep, en République arabe syrienne (Syrie).

De nombreuses situations de déplacement interne à grande échelle, notamment au Burundi, au Cameroun, au Nigéria, au nord de l'Amérique centrale, en Somalie, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine et au Yémen sont caractérisées par des situations humanitaires et de protection

critiques. Les situations de déplacement interne nécessitent une action cohérente et concertée de la part d'un large éventail d'acteurs, notamment et principalement de l'État affecté en tant qu'entité responsable de la protection des déplacés internes sur son territoire.



**Yémen : les déplacés confrontés aux rigueurs de l'hiver**

La reprise des combats a déplacé plus de 32 000 Yéménites au cours des deux derniers mois. Ils s'ajoutent aux millions de personnes déjà forcées de fuir. Tous doivent affronter les rigueurs de l'hiver.

« Nous espérons que cette horrible guerre s'arrête et que les parties au conflit nous laissent vivre en paix ».

— Fatemah Murai\*, grand-mère yéménite déplacée

\*Nom changé pour des raisons de protection.



### Agir à toutes les étapes du déplacement

En 2018, le HCR a adopté une série de mesures pour agir à travers tous les aspects du déplacement. Des mesures ont été prises en RDC et en Éthiopie pour améliorer la préparation et l'engagement précoces dans les situations d'urgence. Des données sur les déplacements internes ont été recueillies en mettant en commun la surveillance de la protection et les analyses en Afghanistan, en Somalie et en Ukraine. L'utilisation de la programmation intégrée a été encouragée afin de supprimer les obstacles internes à l'obtention de résultats en matière de protection pour toutes les personnes relevant de la compétence du HCR. Par exemple, les réfugiés et les déplacés internes au Soudan bénéficient désormais des projets communautaires sur un pied d'égalité.

### Apporter des solutions aux déplacés internes

Le « Plan d'action GP20 » pour 2018-2020, porté par un ensemble d'acteurs et lancé dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire des « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays » (Principes directeurs), contribue à la cohérence de l'ensemble du système en traitant de la prévention, de la réponse et des solutions au déplacement interne. Les plans d'action nationaux du GP20 ont contribué à l'élaboration d'un projet de loi sur les déplacés internes au Soudan du Sud et à l'adoption de la première loi sur le déplacement interne conforme à la Convention de Kampala au Niger. Ces plans ont intégré la voix des déplacés internes et de leurs chefs dans les discussions stratégiques en République centrafricaine et en Colombie. Ils ont encouragé un accord pour l'élaboration d'un plan visant à remédier au déplacement interne prolongé en Ukraine et ils ont soutenu les efforts visant à recueillir des

données sur les foyers abandonnés par les familles déplacées au Honduras.

### Groupe sectoriel global chargé de la protection (GPC)

Afin d'assurer une réponse cohérente et intégrée en matière de protection, le GPC et les zones sous sa responsabilité ont organisé conjointement une Conférence sur la protection à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire des Principes directeurs. Cette conférence a abordé des initiatives comme l'amélioration du cycle de programmation humanitaire, la localisation, le rôle central de la protection dans la « nouvelle façon de travailler » et dans le « Plan d'action du GP20 ».

Le GPC a célébré le 20<sup>ème</sup> anniversaire des Principes directeurs en organisant des tables rondes avec les gouvernements et les ONG partenaires en Jordanie et en Ukraine, en contribuant à un exercice d'inventaire avec les Coordonnateurs résidents, les agences des Nations Unies et le CICR sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'IASC.

### Groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps

Le groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps a continué à établir les normes et les politiques mondiales, à renforcer les capacités de préparation et de réponse et à fournir un soutien opérationnel aux plateformes de coordination du groupe sectoriel à l'échelle nationale pour leur permettre de remplir leurs fonctions essentielles. Le groupe de travail chargé des approches par zones au sein de ce groupe sectoriel a concentré son travail sur deux axes étroitement liés : la gestion à distance et les approches mobiles, tout en veillant à la cohérence avec le groupe de travail chargé des zones urbaines au sein du groupe sectoriel global chargé des abris.

En 2018, le HCR a effectué sept missions de terrain dans le domaine de la gestion des sites et de la coordination et de la gestion des camps, notamment pour soutenir les groupes sectoriels globaux chargés de la coordination et de la gestion des camps en Iraq et en RDC, afin de recueillir des informations depuis l'opération transfrontalière en Syrie, permettant de rédiger des instructions pour la gestion à distance, de fournir des formations sur mesure pour les partenaires et les autorités nationales en Éthiopie et au Soudan et de soutenir les opérations de réfugiés au Mexique et au Brésil.

Dans les situations où des besoins en matière de coordination et de gestion des camps étaient identifiés mais où le groupe sectoriel global n'était pas formellement actif, d'autres mécanismes ad hoc ont été trouvés, notamment la coordination sous la responsabilité d'autres groupes sectoriels. Par exemple, des mécanismes de coordination en matière de coordination et de gestion des camps ont été mis en œuvre sous la responsabilité du groupe sectoriel global chargé des abris en Afghanistan et sous la responsabilité du groupe sectoriel global chargé de la protection en Éthiopie et au Niger.

### Groupe sectoriel global chargé des abris

Dans l'ensemble, le HCR a assuré la coordination de plus de 500 partenaires fournissant un soutien en abris et en articles non alimentaires à plus de 8 millions de personnes à travers le groupe sectoriel global chargé des abris (GSC). Le soutien du GSC s'est traduit en 362 jours de mission et 269 jours de soutien à distance à 17 groupes sectoriels et mécanismes de coordination apparentés à des groupes sectoriels au niveau national.

Le HCR a accueilli l'atelier et la réunion annuelle de coordination du GSC, avec des partenaires issus de 41 organisations

différentes, représentant 25 groupes sectoriels chargés des abris et mécanismes de coordination apparentés du monde entier, dans des situations de conflits, de catastrophes naturelles et de préparation. Cette année, davantage de représentants gouvernementaux ont participé à la réunion et ont présenté leurs perspectives sur la politique globale en matière d'abris.

L'enquête annuelle de satisfaction a montré un taux de satisfaction de 87% de la part des partenaires du groupe sectoriel concernant les services fournis par l'équipe de soutien de ce groupe sectoriel, notamment une appréciation particulière de la nouvelle capacité de mobilité de l'équipe. Des progrès ont été réalisés quant aux capacités de coordination sur le terrain, le GSC codirigeant deux cohortes de la « formation à la coordination humanitaire dans le domaine des abris », un programme certifié de niveau Master dispensé en partenariat avec la FICR et Oxford Brookes University.

Les groupes de travail du GSC ont élaboré un ensemble de recommandations et d'outils conçus pour améliorer l'intégrité des réponses dans le domaine des abris. Ces initiatives comprennent, par exemple, les six évaluations de marché soutenues par le groupe de travail sur les aides en espèces ; la promotion de pratiques locales de construction soulignant les savoirs et l'autonomie des populations locales au Bangladesh, en RDC et en Éthiopie par le groupe de travail sur la promotion des constructions plus sûres ; la publication d'un manuel pour les praticiens sur les « Normes de bonnes pratiques de construction dans les sites d'installation humanitaire » par le groupe de travail sur les normes de construction ; et la finalisation des « Projets d'abris 2017-2018 » recensant les projets d'abris allant des abris d'urgence aux abris permanents.

Le HCR a dirigé **24** des 26 groupes sectoriels chargés de la protection et mécanismes apparentés aux groupes sectoriels.

Le HCR a dirigé ou a codirigé **14** des groupes sectoriels chargés de la coordination et de la gestion des camps et mécanismes apparentés aux groupes sectoriels.

Le HCR a dirigé **12** groupes sectoriels chargés des abris et en a codirigé 1 sur les 28 activés au niveau national.